

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X		14X		18X		22X		26X		30X
									<input checked="" type="checkbox"/>	
	12X		16X		20X		24X		28X	32X

# FEUILLETON ILLUSTRÉ

## PARAISANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE.

MORNEAU &amp; CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

### LES MEURTRIERS DE L'HÉRITIÈRE.

QUATRIÈME PARTIE—LA NUIT DE NOCES

XIV

Elle le conduisit au cabinet de toilette, où Prosper lava fi-  
vreusement ses mains et son visage, puis se débarrassa de ses vêtements tachés de sang.

— Il faudrait les faire disparaître, disait-il. Ces taches pourraient...

— Oui, j'en suis sûr, interrompit sa complice. On en retrouverait la trace, même sous la lavage le plus soigneux...

— Comment faire ?

— Je les brûlerai.

— C'est cela.

Peu après, Prosper se jeta sur un canapé, où il ne tarda pas à s'endormir de ce sommeil lourd, profond, qui saisit et terrasse la plupart des criminels après l'accomplissement de leur crime.

Julie, au contraire, ne ferma pas les yeux. Elle avait laissé la lampe allumée, ayant peur de l'obscurité, et, assise sur son lit, elle réfléchissait.

Ce qu'elle avait voulu, rêvé, conçu la première, préparé habilement, en se servant des vices de Désiré et de son fiancé, s'était réalisé. Elle était vengée du comte, et Jeanne était veuve. Dans deux ans,

si la comtesse ne se remariait pas, Julie toucherait un million, à moins que Jeanne, mourant aussi d'ici là, sa sœur naturelle ne devint l'héritière de tous les biens de mademoiselle d'Esparre et de tous ceux de Gérard de Noville.

Alors, Julie serait la plus riche héritière de France. Alors,

reine par la beauté, reine par la fortune, qui songerait à reconnaître en elle la malheureuse enfant naturelle, la pauvre petite ouvrière, la fiancée de ce Prosper, la future belle-fille de cette vieille recéleuse qui s'appelait la veuve Martin ; la belle-sœur de ce

Désiré, digne fils d'une respectable mère ?

Elle quitterait Paris, l'Europe s'il le fallait.

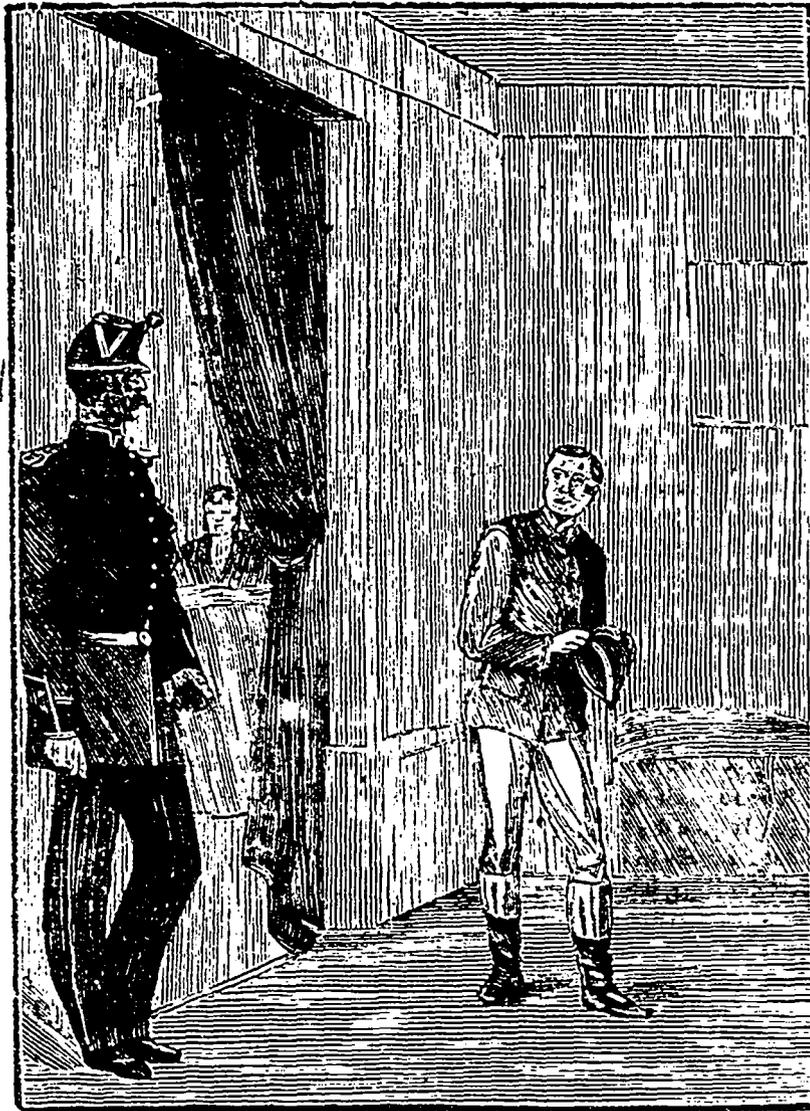
Elle irait loin, bien loin, là où personne n'aurait jamais entendu parler d'elle, ne pourrait lui rappeler les taches de sa naissance, de son passé, de sa vie ; là où elle pourrait briller, régner, jouir, être heureuse de toutes les satisfactions du luxe et de la vanité, de tous les revanches ! Seulement, au milieu de ces rêves qui la grisèrent elle sentit tout à coup un grand vide en elle.

Qu'était ce donc ?

Elle n'aimait plus Prosper ! cet homme auquel elle s'était promise dès sa première jeunesse et pour lequel elle avait eu longtemps un véritable entraînement, ne lui causait plus que de l'horreur. Il avait tué du même coup le comte et l'amour de Julie, — de Julie, nature étrange, aristocratique au fond, par le sang de son père, le comte d'Esparre, et dont cet assassin couvert de sang lui soulevait le cœur.

Il faisait grand jour quand Prosper Martin se réveilla. En ouvrant les yeux il aperçut Julie penchée sur lui et qui lui souriait.

— J'ai encore besoin de lui, s'était-elle dit. Il faut qu'il ne se doute de rien.



— Me voilà dans la bonne grâse : de la jus ice ! Enfoncé, le magistrat ! ...

## XV.

Nous avons dit que M. Didier de la Tour, le juge d'instruction, était resté à l'hôtel de Noiville après le départ de Robert et de Jeanne, arrêtés et emmenés tous les deux séparément sous la terrible accusation que l'on sait.

L'arrestation de la jeune comtesse avait jeté le bouleversement dans la maison, parmi les serviteurs du comte, et plongé André de Beaumont et sa mère dans une sorte de désespoir stupide.

Connaissant, comme elles le connaissaient, l'amour de Jeanne pour Robert, toutes deux, au fond, soupçonnaient le docteur d'avoir accompli le crime, bien que ni l'une ni l'autre, surtout André, ne voulussent s'avouer à elles-mêmes cet horrible soupçon qui haïssait leur esprit à la façon d'un hideux cauchemar.

Quant à l'arrestation de Robert Dauray, elle avait passé inaperçue et personne ne s'en doutait encore rue de l'Université, ce dernier ayant suivi sans résister les agents, après le premier mouvement de surprise et de protestation que nous avons rapporté.

C'est que Robert ne voulait pas que sa mère, qui était là, pût se douter de ce qui se passait.

Peu d'instant après le départ des deux accusés, mesdames de Beaumont étaient remontées dans leur chambre.

Madame veuve Dauray, sur l'ordre du juge d'instruction, avait été transportée aussi dans une voiture, afin qu'on la reconduisît à son domicile.

— Ne vous inquiétez pas, lui avait dit le procureur de la République, qui ne pouvait se défendre d'une vive sympathie et d'une grande pitié pour la noble femme ; ne vous inquiétez pas, si vous ne voyez pas monsieur votre fils cette nuit. Il sera retenu et occupé... par suite de l'événement tragique qui vient de se passer ici.

— Laissons-lui encore quelques heures de repos et de bonheur ! pensait-il. Elle ne saura que trop tôt l'abominable vérité.

Lui-même s'était retiré, laissant M. Didier de la Tour veiller aux dernières mesures à prendre.

Le juge d'instruction apportait à cette affaire non seulement tout le zèle d'un magistrat consciencieux, décidé à remplir des devoirs pénibles, sans compter avec sa peine, mais aussi la passion d'un ami désireux de venger la mort de son ami.

Bien que le jour fût venu, il ne songeait donc pas encore à quitter l'hôtel, surveillant lui-même la pose des scellés, parcourant les pièces et le jardin, visitant les moindres recoins, s'imprégnant, pour ainsi dire, de l'état des lieux, interrogeant Alexandre, le valet de chambre, lui donnant ses ordres au sujet des formalités qui restaient à remplir et lui confiant le soin de faire préparer les obsèques de la victime.

Enfin, sûr de n'avoir négligé aucun détail et sentant la fatigue qui détendait ses nerfs si longtemps surexcités, il se décida à quitter le théâtre du crime et à rentrer chez lui, où il prendrait quelques instants de repos.

Il était alors neuf heures du matin. Au moment où il sortait de l'hôtel, il se trouva face à face avec M. et Mme Ferté, qui descendaient de voiture.

Le notaire avait une figure de circonstance, cette figure banalement rayonnante d'un tuteur qui vient voir comment s'est passée la première nuit de noces d'une jeune mariée, avec des arrière-pensées de gaudriole.

Quant à Mme Ferté, elle avait son air soumis et un peu triste habituel, avec une teinte légère d'inquiétude. C'est que la femme, en ces questions, est moins facile à tromper et de moins facile composition que l'homme. Elle voit plus clair dans les cœurs ; elle comprend mieux ce que le mariage peut avoir de cruel, de répugnant même, pour la jeune fille qui n'aime pas. Et là où l'homme ne voit que le triomphe et la satisfaction de ses désirs, la femme sait tout ce qu'il peut y avoir d'angoisses, de blessures et de malheur éternel pour une autre femme !

— Cher monsieur de la Tour ! s'écria M<sup>e</sup> Ferté, en tendant la main au juge d'instruction. Comment, déjà là ! Voilà qui est d'un ami véritable ! Vous venez présenter vos hommages aux nouveaux mariés, mais c'est bientôt. Et je parie que vous ne les avez pas vus, pas plus que nous les verrons nous mêmes, avant l'heure du déjeuner, auquel nous sommes naturellement conviés !

Monsieur de la Tour serra la main qu'on lui tendait, en disant d'une voix grave :

— Je suis bien aise de vous voir, monsieur Ferté. J'avais besoin de vous parler, et j'allais vous faire prévenir. Veuillez vous donner la peine de me suivre, ainsi que madame.

Le notaire et sa femme, un peu surpris de la gravité de cet accueil et de la solennité triste de l'accent avec lequel leur avait parlé le magistrat, le suivirent jusqu'au grand salon du rez-de-chaussée, qu'ils avaient quitté, la veille au soir, plein de lumières et tout retentissant du bruit joyeux d'une réunion nombreuse.

— Qu'y a-t-il donc ? demanda le notaire lorsqu'ils furent arrivés, et à quel sujet vouliez-vous me faire prévenir.

— Il s'est passé des choses graves, monsieur, depuis le moment où vous êtes parti de cet hôtel.

— Des choses graves ! Mon Dieu, vous m'effrayez.

M<sup>e</sup> Ferté avait pâli, mais gardait le silence, ayant été dressée par son mari à cette soumission un peu amicale qui est le rêve des hommes médiocres, quand il s'agit de leur épouse légitime.

— Des choses très graves, oui, plus que graves même, terribles !

— Terribles !

— Le comte de Noiville est mort ! fit M. de la Tour, d'une voix sourde.

— Mort ! répétèrent la femme et le mari, avec une épouvante facile à comprendre.

— Mort, assassiné, cette nuit ! poursuivit le magistrat.

M<sup>e</sup> Ferté devint livide, tandis que sa femme se laissa tomber toute tremblante dans un fauteuil. Un instant, M. Didier de la Tour crut qu'ils allaient s'évanouir tous les deux. Peu à peu, cependant, le notaire parut reprendre une partie de ses facultés.

— Assassiné, cette nuit ! dit-il encore. Ah ! mon Dieu. Et Jeanne, où est-elle ?

— Oui oui, courons ! s'écria M<sup>e</sup> Ferté, en faisant un effort pour se lever. La malheureuse doit avoir besoin de nos consolations.

— Ne vous dérangez pas, madame, répliqua gravement le magistrat. Madame la comtesse n'est pas ici !

— Ah ! mon Dieu ! s'écria M<sup>e</sup> Ferté. Elle est peut-être allée chez nous, pendant que nous venions ici.

— Non, monsieur, fit encore le magistrat d'un ton si singulier que le tuteur en eut une commotion et lui demanda, tout à

coup, d'une voix brusque et en même temps pleiné d'une terreur naissante :

—Mais où est-elle donc ?

—Elle est arrêtée !

—Pourquoi ? répliqua Me Ferté, mais, cette fois, avec moins d'assurance.

—Ne le devinez-vous pas ?

—On l'accusa ! s'écria le notaire.

M. Didier de la Tour garda un instant le silence, ému du visage bouleversé de son interlocuteur et de l'air de désespoir de Mme Ferté.

—Tout l'accuse, monsieur ! reprit-il enfin.

Et, sans attendre de nouvelles interrogations, il raconta, en peu de mots, de quelle façon le crime s'était commis, avait été découvert.

L'aspect du notaire, en entendant ce récit sommaire et fort incomplet, eut tenté la palette d'un peintre, tant il exprimait de choses, tant il passait de la surprise à la terreur, de la terreur au désespoir, du désespoir au remords !

—Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria enfin le malheureux tuteur. Cela devait être... Je suis un misérable !... C'est moi qui suis cause de tout !

—Que voulez-vous dire ? demanda vivement le magistrat.

—Je veux dire que je suis une brute, oui, une véritable brute ! J'ai forcé Jeanne à ce mariage dont elle ne voulait pas...

—Ah ! ah ! fit M. Didier de la Tour ; elle y avait donc résisté ?

—Oh ! oui ! Elle aimait...

—Elle aimait le docteur Robert Dauray, n'est-ce pas ?

—Hélas ! Mais ce n'est pas elle qui a commis le crime. Non ! non ! elle en est incapable ! c'est lui ! J'en suis sûr, certain. Ne venez-vous pas de me dire qu'il était là lorsque vous êtes arrivé ?

—Sans doute !

—Eh bien ! voilà le bras qui a frappé. Il était aimé de Jeanne. Et il l'aimait, ou il aimait sa fortune. Je l'avais repoussé. Peu de semaines avant son mariage, elle s'était enfui de chez moi pour aller le rejoindre. J'aurais dû... mais qui pouvait prévoir cela ? Est-ce que tous les jours on ne marie pas les jeunes filles malgré leurs inclinations ? C'est cela, la jalousie, la convoitise... Il a tué le comte... Jeanne n'y est pour rien...

—Qui donc l'aurait introduit dans l'hôtel ? Qui donc, après le meurtre, l'en aurait fait sortir ?

—Oh ! c'est affreux ! c'est affreux ! continua le notaire en s'arrachant les cheveux. Moi qui croyais agir pour le mieux !

Pendant ce temps, Mme Ferté sanglotait, le visage caché dans son mouchoir.

—Monsieur, interrompit le juge d'instruction, je comprends votre désespoir ; mais ne vous accusez pas trop. Vous avez suivi les impulsions de votre conscience et les usages du monde. Vous ne pouviez prévoir à quels monstres vous aviez affaire. Je vois que vous pourrez fournir des renseignements précieux à la justice. Calmez-vous. Vous serez la première personne que j'appellerai dans mon cabinet lors de l'instruction du procès. D'ici là, réanissez bien vos souvenirs. Et montrez le sang froid et le courage qu'un homme doit avoir.

—Oui, oui, balbutia le notaire éperdu, je vous dirai tout ce que je sais. Mais Jeanne n'est pas coupable. Elle ne peut être. C'est lui, cet homme, ce médecin maudit...

—Venez, Mme Ferté, ajouta-t-il en se tournant brusquement vers sa femme. Venez, quittons cette maison. J'ai peur ici. Il me semble que tout ce que l'y vois me reproche la stupidité de ma conduite. C'est moi qui ai forcé Jeanne à épouser le comte. Est-ce que je pouvais deviner ? Ah ! je ne me le pardonnerai jamais. J'ai perdu la fille du comte d'Esparre ! Venez ! venez !

Tous deux chancelants, trébuchant à chaque pas, regagnèrent leur voiture.

—Voilà ce que c'est, murmura alors Mme Ferté, que de nier l'amour et de ne pas tenir compte des sentiments d'une femme ; de se figurer qu'on a le droit et le pouvoir de commander à ses sentiments, et qu'il eussit d'ordonner, comme si les femmes n'avaient pas, elles aussi, un cœur, une âme, une volonté, un caractère !

—Comment ! comment ! s'écria violemment Me Ferté, stupéfait d'entendre sa femme exprimer une idée. Qu'est-ce que cela signifie ? Est-ce que vous aviez vu quelque chose ? Est-ce que vous aviez une opinion sur ce mariage ?

—Mais oui, monsieur.

—Pourquoi ne l'avez-vous pas dit alors ?

—Vous ne me l'avez pas demandé ! Vous ne m'avez jamais demandé mon avis sur rien. Si je m'étais permis de le donner, vous auriez haussé les épaules avec mépris, en me répondant de me mêler de ce qui me regardait, et que dans un ménage le mari est comme le colonel à la tête de son régiment qui commande, à qui l'on obéit sans raisonner.

—Dame ! murmura Me Ferté un peu déconfit : il faut bien, dans le mariage, qu'il y en ait un qui dirige !

—Et si ce n'était le mari, qui serait-ce ? ajouta-t-il dans son infatuation d'homme, d'autant plus vaniteux et d'autant plus despotique, que sa vanité et son despotisme étaient moins justifiés par des facultés supérieures.

—La femme ! pensa son époux sans répondre haut. La direction est affaire de capacité, et la barbe n'est pas toujours le signe du bon esprit, de la finesse, du tact et du jugement.

Mais Mme Ferté, qui était une nature molle et sans fierté, avait pris depuis trop longtemps l'habitude de courber l'échine, par manque de courage et afin d'avoir la paix chez elle, pour rompre ainsi le joug auquel ses épaules s'étaient façonnées ! Elle garda un prudent silence.

## XVI.

Si les heures s'écoulaient remplies pour le juge d'instruction, tragiques pour Jeanne et Robert sous les verrous, et que nous allons bientôt revoir ; pleines d'émotions, de regrets et de douleur pour M. et Mme Ferté ; les heures passaient bien lentes et bien terribles aussi pour Julie et pour Prosper.

Renfermés dans leur appartement, n'osant sortir, tressautant au moindre bruit, pâlis et couverts de sueur froide, s'ils entendaient résonner la sonnette agitée par quelque fournisseur ou par la concierge, ils restaient là, en face l'un de l'autre, parlant sans cesse du crime, calculant les chances d'échapper aux poursuites, faisant le compte des menaces suspendues sur leur tête.

Ce fut Julie qui perdit patience la première.

—Je ne puis vivre ainsi sans nouvelles ! dit-elle brusquement à Prosper. Désiré ne vient pas, et cela m'inquiète. Les journaux doivent parler. Il faut, savoir ce qu'ils disent.

Et, jetant fiévreusement un pardessus sur ses épaules, se coiffant d'un petit chapeau de paille, elle descendit pour aller acheter le "Petit Journal."

En effet, il parlait du crime. ? Il en parlait même à sa première page, où l'on voyait en gros caractères, flanqués de ces mots : "Le crime de la rue de l'Université !" Tous les détails s'y trouvaient.

Soulement, par une retenue facile à comprendre lorsqu'il s'agissait d'accusés tels que le docteur Dauray et la comtesse Jeanne, le journal n'annonçait pas encore leur arrestation, évitait de les nommer, et se contentait de dire que la justice était sur la trace des coupables. On comprend ce qu'une semblable discrétion devait causer de terreurs à Prosper et à Julie.

— On est sur la trace des coupables ! répéta Prosper Martio.

— Oui, "des coupables," au pluriel, insista Julie. On sait qu'ils sont plusieurs ! Qu'est-ce que cela veut dire ?

— Et Désiré qui ne donne pas signe de vie ! On l'aura arrêté, interrogé déjà ! S'il avait parlé. S'il allait nous dénoncer. Nous sommes perdus !

— S'il avait parlé, la justice serait déjà ici répliqua Julie, les dents serrées par l'angoisse. Mais tout cela est bien menaçant !

— Si menaçant qu'il faut filer, fuir, sans attendre davantage ! Fit l'assassin. Tu as de l'argent, heureusement.

— Et où aller ?

— Je ne sais. Quittons Paris. Louons une chambre sous un faux nom, dans quelque village écarté, et attendons les événements.

— Mais cette fuite peut éveiller les soupçons ou les faire naître ! répondit la jeune fille en froissant avec rage ses belles mains l'une contre l'autre.

— Aimes-tu mieux qu'on vienne nous pincer à domicile ? Ce qui ne tardera pas !

En ce moment un violent coup de sonnette coupa la parole sur les lèvres blémies de Prosper. Les deux complices tressaillèrent en se regardant. Les dents de l'homme claquaient.

— Tiens ! que te disais-je ? balbutia le malheureux.

— Tais-toi ! Je n'ouvre pas !

Un second coup de sonnette retentit à travers le petit appartement, plus impératif que le premier.

— C'est la police ! balbutia Prosper, cherchant d'un air égaré par où il pourrait fuir.

— Non ! fit Julie en se redressant. On aurait déjà dit : "Au nom de la loi !"

— Voyons ! ajouta-t-elle plus résolument. Remets-toi ! Tâche de prendre un visage ordinaire ! Je vais ouvrir.

— Non ! non ! N'ouvre pas !

— Il le faut ! reprit elle, redevenue maîtresse d'elle-même et rentrée en possession de toute son énergie. Quand on est si lâche, on ne se mêle pas de semblables affaires ! Tes terreurs nous perdront sûrement.

Elle l'enveloppa d'un regard de pitié méprisante et s'élança vers la porte qu'elle ouvrit d'une main ferme !

— Désiré ! s'écria-t-elle en reconnaissant le petit misérable.

— Moi-même ! chut !

Et il entra.

La vue de son frère causa une immense joie à Prosper, qui oublia instantanément toutes ses craintes.

— Toi ! toi ! fit-il vivement. Tu n'es donc pas arrêté !

— Arrêté ! ricana le groom. Malheur ! ça ne serait pas à faire !

— C'est que, ne te voyant pas, et puis les journaux disaient qu'on était sur la trace "des coupables."

— Eh ! bien, je vous réponds que ce n'est pas nous qu'on soupçonne ! Quels "gnolles" que ces gens de police !

Et le hideux gamin secoua ses épaules maigres.

— Qui donc soupçonne-t-on alors ? demanda Julie.

— On fait plus que soupçonner, on a déjà arrêté !

— Arrêté ! s'écrièrent Prosper et Julie.

— Et savez-vous qui ?

— Nous le saurons quand tu l'auras dit.

— La comtesse !

— Mlle d'Éparro ?

— Jeanne, ma sœur ?

— Elle-même ! C'est elle qu'on accuse d'avoir tué son mari. Et ils l'ont coffrée ! Vous ne vous attendiez pas à celle-là, hein ? Ni moi non plus !

— Mais c'est impossible ! s'écria Julie. Elle, cette jeune fille !

— C'est impossible ! c'est incroyable ! mais ça y est ! poursuivait le gamin de sa voix traînard et de son accent gouaillier et grassoyant de voyou de barrière.

Julie était devenue silencieuse.

— Ça nous sauve des poursuites ! fit alors Prosper, à qui le sang froid revenait depuis que la peur était partie. Mais cela nous ruine !...

— Nous n'avons qu'une chance, continua-t-il, c'est que Jeanne d'Éparro soit condamnée à mort. Mais il ne faut pas l'espérer ! c'est une femme, une grande dame, elle en sera quitte pour la réclusion, et autres...

— Alors, nous serions volés ! interrompit le petit groom du comte !

— Parfaitement. On nommera un administrateur judiciaire de la fortune. Les intérêts s'accumuleront jusqu'au jour de sa mort, qui peut tarder longtemps, puisqu'elle est toute jeune, ou jusqu'au jour de la mise en liberté ! Nous avons le temps de nous brosser le ventre ! Et nous n'avions pas songé qu'on pouvait l'accuser !

Prosper se promenait avec agitation, en homme indigné de se voir dépouillé du fruit de ses labeurs.

— Où as-tu appris tout cela ? lui demanda Julie, qui l'écoutait avec surprise de la science qu'il déployait.

— Au quartier Latin, jadis, avec des étudiants en droit.

— Et bien ! fit encore Julie pensive, il nous resterait toujours le million déposé chez le notaire, et qui doit me revenir, au cas où Jeanne, d'ici deux ans, n'aurait point d'enfant et ne se serait pas remariée.

— Pour cela, oui ! répondit Prosper un peu apaisé.

— Nous n'espérons pas autre chose ! ajouta-t-elle, en nous vengeant du comte.

— Mais ce n'est pas assez ! grommela Désiré. J'avais cru que nous tenions le "magot" complet !

— Ça a été été préférable.

— Pourquoi y renoncer ? poursuivit le faux Pierre Henry. Qui sait ? On meurt aussi en prison !

Il y eut un moment de silence.

— Voyons ! reprit Julie la première, que s'est-il passé là-bas ? Nous ne savons rien, nous !

— Un tas d'histoires ! répliqua Désiré.

Et aussi brièvement que possible, il raconta ce qu'il était advenu à l'hôtel de Noiville après l'assassinat du mari de Jeanne ; l'arrivée de Robert Dauray ; celle de la justice requise par Désiré lui-même, ce qu'il regardait comme un coup de maître ; l'enquête sommaire faite par les magistrats ; l'histoire de la clef de la porte de la rue de Vernouil et des traces de sang relevées sur cette même porte par le chef de la sûreté.

Prosper écoutait avec une profonde attention.

— Alors, dit-il tout à coup, ce sont ces traces de sang qui ont fait supposer qu'il y avait un complice, car le " Petit Journal " prétend qu'on est sur la " piste des coupables. "

— Incontestablement ! répliqua Désiré.

— Mais quel serait ce complice ? fit vivement Julie.

— Ah ! dame ! ma jolie belle-sœur, je n'en sais rien.

En effet, à ce moment, Désiré ignorait encore, ainsi que tout le monde, l'arrestation du docteur Dauray.

— Pou importe, d'ai leurs, ajouta Prosper. Du moment où la police fait fausse route, du moment où elle croit tenir les coupables, cela nous sauve et nous n'avons rien à craindre.

— Absolument rien ; seulement, ricana Désiré, soyons prudents. Ne bougez par ! Je vous tiendrai au courant, et, au moindre danger, vous serez avertis par moi.

— Tu restes dans la maison ? interrogea Prosper surpris.

— Oui, on nous garde tous, jusqu'à nouvel ordre, et je n'oserais pas m'en aller avant les autres. Du reste, il vaut mieux que je sois là ! Je saurai les nouvelles de première main. Pour aujourd'hui, si j'ai pu venir, c'est que je distribue des lettres de " faire-part " pour le convoi... En voulez-vous une ? ajouta-t-il de son air cyniquement gouaillieur.

— Non ! non ! c'est inutile ! répliqua Julie en repoussant avec un geste d'horreur le pli encadré de noir que lui présentait l'ignoble gamin.

— Oh ! oh ! des manières ! fit-il. Allons, je vous pardonne parce que vous êtes femme après tout ! et une jolie femme ! Allons ! embrassez-moi, belle-sœur ! je le mérite bien !

Un frisson de dégoût passa sur la peau blanche de la jeune femme ; mais, fidèle à sa tactique et à ses intérêts, elle posa, sans hésitation visible, ses lèvres sur le front pâle de Désiré en lui disant :

— Oui, oui, tu es prodigieux, et je connais ton dévouement pour moi.

Un regard acheva sa pensée, semblant promettre une vague récompense, un jour ou l'autre, et Désiré sortit de l'appartement pour vaquer à ses affaires, " du soleil plein cœur ! "

## XVII.

Le lendemain, à quatre heures, devaient avoir lieu les cérémonies du comte de Noiville.

Le corps était resté à l'hôtel de la rue de l'Université, où l'on avait procédé à l'autopsie légale, le rapport du premier médecin adjoint au docteur Dauray ne pouvant suffire à la justice. Dès trois heures, une foule immense se pressait devant les portes de la maison. En l'absence de la famille, car le comte Gérard n'avait plus que des parents éloignés habitant la province, ce fut M. Didier de la Tour qui marcha en tête du cortège funèbre. A cinq heures, tout était terminé, et le corps du mari de Jeanne reposait dans un caveau de famille, au cimetière Montparnasse.

Le juge d'instruction se hâta alors de retourner à son cabinet, où l'attendaient son greffier et le chef de la sûreté.

— Qu'avez-vous à m'ordonner ? lui demanda celui-ci.

Peu de chose pour le moment. A présent que nous tenons les deux coupables, le plus difficile est fait. Cependant, il ne faudra pas cesser de surveiller les abords de l'hôtel de Noiville, ainsi que ceux de la maison où habitait le docteur Dauray, rue Lafayette.

— Soyez sans crainte, monsieur le juge d'instruction. Je viens de faire déposer sur votre bureau un revolver trouvé sur le prévenu, lorsqu'on le fouilla à son arrivée au dépôt, plus le couteau qui a servi à l'accomplissement de l'assassinat, et enfin les papiers saisis au domicile de l'inoulté, au cours de la perquisition opérée chez lui.

— Bien ! fit le juge. C'est tout ce qu'il me faut pour le moment. Ah ! j'allais oublier. Qu'on lève les scellés, demain, à l'hôtel, et que tous les papiers qu'on y trouvera soient mis à ma disposition.

— Vous aurez tout demain, monsieur le juge d'instruction. Le chef de la sûreté salua et se retira aussitôt.

— Maintenant, reprit M. Didier de la Tour en s'adressant à son greffier, préparez les citations à témoins, et faites-les porter dès ce soir. Je veux entendre les principaux et les plus importants, demain, dans l'après-midi.

Pendant que le greffier s'occupait de l'exécution de ces ordres, le magistrat, malgré l'heure avancée et la fatigue, car c'est à peine s'il avait pris quelques heures de repos depuis la mort tragique de son ami, commença la lecture attentive des papiers saisis chez Robert Dauray.

Le juge instructeur espérait y trouver quelque indice, y découvrir quelque nouvelle charge contre le prévenu. Son espoir fut déçu. Les papiers de Robert ne parlaient que de ses travaux et prouvaient une existence sérieuse, consacrée tout entière au devoir et à la science.

— C'est étrange ! se disait M. Didier de la Tour. On se croirait en présence du plus honnête homme de la terre. Et pourtant, il n'est pas possible de douter ! L'affaire, dans son ensemble, malgré quelques points obscurs et que l'instructeur, éclaircira, est une des plus limpides que j'aie jamais vues ! Cet homme est pauvre. Il aimait Mlle d'Esparre, qui est riche, à présent, puisqu'elle devait hériter de toute la fortune de son mari, au cas où il mourrait avant elle. De son côté, elle aimait le docteur. Elle pouvait parfaitement se refuser au mariage que voulait lui imposer son tuteur.

D'abord, cette jeune femme paraît avoir un caractère décidé qui lui permettait de résister aux volontés de Me Ferté. Puis, le temps est passé où des parents barbares conduisaient de force à l'autel des fiancées en larmes.

Elle était allée chez le docteur peu de semaines avant son mariage. Si elle n'y est pas restée ; si elle ne l'a pas enlevé ou compromise, au point de rendre leur union nécessaire et l'autre union impossible, c'est qu'ils ont eu une raison pour cela. Cette raison saute aux yeux. Le docteur Dauray voulait l'immense fortune qui revient à la veuve de mon pauvre ami Gérard de Noiville. Le docteur l'aura poussée à consentir au mariage, pour ne rien perdre de cette immense fortune, et c'est dans cette rencontre chez lui que les deux amants auront complété, résolu la mort du comte.

Il n'y a pas de doute à cela, poursuivit en lui-même le juge d'instruction. Tous les éléments de l'affaire le prouvent, et sur-

tout l'instant précis choisi pour l'assassinat, instant calculé de façon à empêcher que le mariage réel fut consommé, entre les deux époux. Mais pour avoir pu agir avec cette précision, à la minute exacte, il fallait que l'assassin fût particulièrement au courant de l'état des lieux et des allées et venues du marié et de la mariée. Or, qui pouvait savoir tout cela mieux que la comtesse, aussi bien qu'elle ? Le crime serait inexplicable, incompréhensible, sans une complicité du dedans. Et cette complicité n'a pu venir que de mademoiselle d'Esparre. Elle seule a pu introduire l'assassin, lui dire l'heure où il fallait frapper, on donner le signal. Elle seule avait intérêt à cette mort, avec l'homme qu'elle aimait et qui comptait l'épouser une fois veuve !

Tout cela est écrasant d'évidence. D'ailleurs, le docteur s'est livré lui-même. Par quel hasard serait-il passé, à deux heures du matin, dans la rue de l'Université, juste au moment où la comtesse appelait au secours ? Ils ont voulu être trop habiles, voilà ce qui les a perdus ! Si au lieu de rentrer dans la maison, sous prétexte de donner ses soins à la victime, l'assassin se fût enfui, comme un assassin vulgaire, la tâche de la justice eût été bien autrement difficile. Mais sa présence avouée sur les lieux, à l'instant où une main mystérieuse frappait le comte, est une charge écrasante qui ne peut plus laisser d'hésitation.

Allons ! allons ! conclut le magistrat. J'aurais tort d'hésiter. Je suis dans la bonne voie. Je tiens certainement les coupables, les vrais, les seuls. Tout les accable, tout les convainc. Et je puis poursuivre la vengeance de mon pauvre ami, sans que ma conscience ait lieu de s'inquiéter. Ils ont été sans pitié. Je le serai aussi. Ils ont frappé. Ils seront frappés !

Le lendemain, sûr, désormais, de la légitimité de ses soupçons et des deux arrestations ordonnées par lui, M. Didier de la Tour s'installait dans son cabinet, dès onze heures du matin, et ordonnait qu'on introduisit le premier témoin cité.

### NVIII.

Ce premier témoin, c'était Mo Ferté, le tuteur de Jeanne.

De la conversation qu'il avait eue, la veille, avec le notaire, M. Didier de la Tour avait conclu que ce dernier allait apporter à l'accusation un ensemble de faits des plus probants, et que c'était lui qui tenait le fil avec lequel on pourrait suivre les sentiments et découvrir les intérêts réels des divers personnages du drame.

Le pauvre notaire, lorsqu'il entra dans le cabinet du juge d'instruction, faisait peine à voir. Son visage habituellement si placide et si reposé d'homme d'affaires arrivé, pour qui les passions n'existent plus, si elles ont jamais existé, racontait tragiquement ses angoisses. Le malheureux notaire, depuis la nouvelle de la mort du comte de Noiville, n'avait plus fermé l'œil net, pour la première fois de sa vie, il en était venu à douter de lui-même, de l'excellence de ses idées et de la légitimité de ses actes.

Au fond, c'était un très honnête homme, d'esprit étroit et de caractère entêté ; mais qui n'eût jamais accompli volontairement une mauvaise action ou un acte douteux qu'il eût jugé tel. De plus, il aimait réellement sa pupille, et ne l'eût-il pas aimée, qu'il eût senti tout le poids de la responsabilité qui lui incombait, qu'il avait assumée, en acceptant la tutelle de cette jeune fille qui n'avait plus ses protecteurs naturels.

Que Jeanne d'Esparre eût trempé dans le crime, par une complicité qu'elle conçoit, c'est ce qu'il ne voulait pas admettre ;

mais en eût-il eu même le soupçon, il se sentait maintenant trop coupable envers elle, par la violence morale qu'il avait exercée sur ses volontés, pour n'être pas décidé à la protéger et à l'innocenter de son mieux aux yeux de la justice.

Pour cela, il fallait charger le docteur Dauray, dont la culpabilité, d'ailleurs, lui paraissait évidente, et c'était à quoi il était résolu, du reste, de très bonne foi, car nous le répétons il ne doutait nullement que ce fût lui qui eût frappé son rival, par amour, par jalousie et par cupidité surtout.

— Hier, je ne vous ai point vu à l'enterrement du comte de Noiville, lui dit le juge d'instruction après l'échange des premières salutations.

— Non, monsieur, répondit Mo Ferté, au dernier moment les forces et le courage m'ont manqué. Je suis réellement malade, et il n'a rien fallu de moins que le sentiment d'un devoir impérieux, d'un devoir de conscience pour me donner l'énergie d'obéir à votre citation.

— Je vous en remercie, monsieur, car j'ai tout lieu de croire que vous pourrez fournir à la justice de renseignements qui l'aideront puissamment à mener à bien l'œuvre qu'elle a entreprise.

— Je vous dirai tout ce que je sais, monsieur, autant pour éclairer la justice que pour soulager ma conscience.

— Votre conscience a-t-elle donc réellement quelque chose à se reprocher, où est ce la douleur qui vous égare ?

— Ah ! monsieur, comme on peut se tromper en croyant agir pour le mieux ! Je vous l'ai forcée à un mariage où son cœur n'entraît pas... et de là sont venus tous les malheurs. Nous autres hommes sages, raisonnables, habitués à ne manier que des chiffres et des intérêts, nous méprisons trop ces choses du cœur et tout ce côté de la nature humaine, qui s'appelle la passion ! C'est un tort, un grand tort... Je m'en aperçois aujourd'hui... et bien cruellement, je vous assure.

— Voyons, monsieur, reprit le juge, je vais vous interroger, procédons par ordre.

Il y eut un court silence. M. Didier de la Tour avait quitté le ton et les manières de l'homme du monde, pour prendre ceux d'un magistrat.

— Depuis combien de temps, commença-t-il, étiez-vous le tuteur de mademoiselle Jeanne d'Esparre ?

— Depuis cinq ans. C'est à son lit de mort que mon excellent et regretté ami, le comte d'Esparre, m'avait confié cette lourde tâche dont il me croyait digne, hélas !

— Vous prîtes alors, près de vous, mademoiselle d'Esparre ?

— Non, monsieur ; je jugeai qu'occupé comme je l'étais par les affaires de mon étude, je ne saurais m'occuper d'elle assez attentivement, et je la plaçai dans un pensionnat de jeunes filles riches et du grand monde à Saint-Maur-des-Fossés, où j'étais assuré qu'elle recevrait une éducation conforme à sa naissance et à sa fortune. Mon intention était de l'y laisser jusqu'au jour de son mariage.

— Ce qui n'a pas eu lieu ; cependant.

— Une circonstance me força à l'en retirer brusquement, un peu plus tôt que je n'aurais voulu et à rapprocher l'époque de son union avec le défunt comte.

— Vous me ferez connaître tout à l'heure cette circonstance. Mais veuillez d'abord me dire où et comment le comte de Noiville avait vu mademoiselle d'Esparre.

— Chez moi, monsieur. Jeanne venait y passer, chaque année, quelques semaines, au moment des vacances.

—Qui eut le premier l'idée de ce mariage, vous ou le comte ?

—Je pourrais presque dire tous les deux à la fois. J'y pensais lorsqu'il m'en parla. La comtesse me paraissait remplir toutes les conditions voulues pour aspirer à la main de ma pupille. Il était noble, ainsi qu'elle, riche ainsi qu'elle, et sans être tout à fait jeune, il l'était encore assez ! Quant à lui, il raisonnait de son côté, de même que moi ! Jeanne est fort jolie. Il était résolu à faire un mariage de convenances. La beauté de ma pupille, sa jeunesse, l'idée qu'il en ferait facilement, ce qu'il voudrait, car il était de caractère fort autoritaire, décidèrent de son choix en faveur de Jeanne.

—Tout cela était fort logique, fort naturel, et je ne vois rien là-dedans qui puisse éveiller les susceptibilités de votre conscience ?

—C'est quo...

—Achievez, monsieur.

—C'est que le cœur de Jeanne n'était déjà plus libre.

—Voici où j'e voulais en venir, où se trouve le nœud de l'affaire. Je vous écoute.

—Le mariage était décidé entre le comte et moi.

—En aviez-vous parlé à votre pupille ?

—Pas encore.

—Continuez.

—Lorsqu'un beau matin, je vis entrer dans mon cabinet une vieille dame accompagnée d'un jeune homme. C'étaient le docteur Dauray et sa mère.

—Vous les connaissiez ?

—Pas même de nom, monsieur.

—Que venaient-ils faire ?

—Madame Dauray venait me demander la main de ma pupille pour son fils.

—Comment le docteur Dauray avait-il connu mademoiselle d'Esparre ?

—A son pensionnat. Le chemin de fer passe près du jardin où ont lieu les récréations. Il avait remarqué ma pupille qui l'avait remarqué de son côté, puis il l'avait suivie à la promenade, quand les élèves sortaient le dimanche ou le jeudi. Enfin, il lui avait écrit.

—Vous en êtes certain ?

—Monsieur Dauray me l'avoua lui-même.

M. Didier de la Tour prit une note. Il s'agissait de retrouver ces lettres, si Jeanne ne les avait pas détruites.

—Continuez ! fit le juge d'instruction.

—Bref, il y eut rendez-vous demandé, accordé ; et autorisé par l'aveu de ma pupille, il venait solliciter mon acquiescement à son mariage. Vous pensez que je refusai net. Le docteur était pauvre. Et c'est à la suite de cette démarche que je retirai Jeanne du pensionnat pour couper court à une intrigue que, d'ailleurs, j'eus la sottise de ne pas juger sérieuse.

—Donnâtes-vous connaissance de ces faits à M. de Noiville ?

—En partie, oui, monsieur. Je le prévins qu'il y avait une amourette en l'air. C'était mon devoir strict d'honnête homme. Mais il n'y attacha pas plus d'importance que moi, ne croyant pas à ces choses-là, et convaincu que le mariage mâterait la jeune fille. J'avoue que je pensai comme lui et que j'approuvai sa résolution de passer outre.

—Lui avez-vous nommé le docteur Dauray ?

—Oui, monsieur.

—Et à mademoiselle d'Esparre, que lui dites-vous ?

—Rien, d'abord. Mais un jour elle s'enfuit de chez moi, et je dus aller la chercher jusque chez le docteur Dauray, où elle s'était rendue...

—Ceci était grave, fit le juge d'instruction.

—En effet, et c'est à partir de ce moment que commencent mes torts. Je courus chez le docteur...

—Votre pupille y était encore ?

—Oui, monsieur.

—Quelle fut l'attitude des deux prévenus ?

M. Ferté devint très pâle et sa voix tremblait, quand il répondit d'un air embarrassé.

—Cette attitude fut telle que si je n'avais pas été si complètement infatué de la bonté de mon système, j'aurais dû renoncer à mes projets. Jeanne paraissait fort exaltée. Lui, au contraire, était assez calme, et, devant moi, il engagea mademoiselle d'Esparre à l'obéissance.

—Vraiment ! C'est bien cela ! Rien de plus clair. Ils avaient décidé la mort du comte. Et le docteur tenait à ce mariage pour cacher son jeu d'une part, d'autre part pour hériter du comte en épousant la veuve. Cet homme est l'un des plus grands misérables que j'aie encore rencontrés !

—Oui, oui ; ce doit être cela ! s'écria le notaire. Vous devez avoir raison en ce qui le concerne. Il avait déjà son plan et son but ; je le comprends à présent. Mais Jeanne n'y était pour rien et l'ignorait, et ne s'y fût pas prêtée, je vous le jure !

—Qui vous le fait croire ?

—C'est qu'en sortant de chez le docteur, elle résistait encore à mes volontés et me déclara que jamais elle n'épouserait le comte !

—Cependant, elle y consentit finalement.

—Oui, mais pour cela je dus employer un moyen, que je regrette profondément !

—Lequel ?

—Je lui déclarai que si le comte de Noiville apprenait sa fuite chez le docteur Robert Dauray et que si elle refusait d'épouser celui qui se regardait, d'ores et déjà, comme son fiancé, ce dernier provoquerait le docteur et le tuerait, étant de première force aux armes.

—Et alors ?...

—Alors elle céda ! Vous voyez donc bien, monsieur le juge d'instruction, que moi seul suis le coupable et que Jeanne n'avait rien comploté avec ce misérable.

—Je vois surtout que vous avez été dupe d'une habile comédienne et que votre affaire pour votre pupille trouble la netteté de votre jugement.

—Oh ! monsieur...

—Mais passons ! Avez-vous prévenu le comte de Noiville de cette fugue de mademoiselle d'Esparre ?

Hélas ! non !

—Ce fut un tort, un tort grave.

—Je le sens, et nul ne me le reprochera autant que je me le reproche moi-même ; mais, voyant que Jeanne céda pour sauver la vie du docteur Dauray, et jugeant toujours que ce mariage était le plus avantageux qu'elle pût faire, je me hâtai de fixer le jour de cette union qui devait finir si tragiquement.

Me Ferté se tut, épongeant son visage, baigné de la sueur que la fièvre y mettait. Il paraissait si fatigué, si réellement malade, que le juge d'instruction en eut pitié.

—Je crois, lui dit-il, que vous m'avez rapporté à peu près tout ce que vous savez...

—Oui, monsieur le juge. J'ai peut-être oublié quelques détails, mais je suis tellement épuisé, troublé...

—Vous avez besoin de repos. Je le comprends. Pour aujourd'hui, nous en resterons là. J'aurai encore à vous interroger, sans doute, mais plus tard, après avoir entendu d'autres témoins, afin de confirmer ou de contrôler leurs dires. Un dernier mot, cependant.

—Je suis à vos ordres.

—C'est au pensionnat que mademoiselle d'Esparré a connu mademoiselle Andrée de Beaumont ?

—Oui.

—Elles étaient fort liées ?

—Des plus intimes !

—Mademoiselle de Beaumont a su l'intrigue nouée entre Jeanne et le docteur ?

—Évidemment.

—Elle l'a encouragé ?

—Je le crois.

—C'est bien, vous pouvez vous retirer.

Me Ferté se leva et, après avoir signé sa disposition d'une main tremblante, il allait se retirer lorsqu'il s'arrêta tout à coup pour dire au juge :

—Ne pourrais-je avoir l'autorisation de voir ma pupille ? Je suis convaincu qu'elle désire ma présence... et qu'en causant avec elle j'obtiendrais certains renseignements de nature à guider même les recherches de la justice.

—Je regrette, monsieur, répondit un peu sèchement le juge d'instruction, de ne pouvoir vous accorder, pour l'instant, votre requête. Mais madame de Noiville est au secret, au secret le plus absolu... et doit y rester jusqu'à nouvel ordre.

Me Ferté comprit qu'il était inutile d'insister et se retira la mort dans l'âme.

—Il l'aiderait dans sa défense ! pensait M. Didier de la Tour. Il tient à croire ou à faire croire à son innocence. C'est un très bonhomme, mais ses regrets et son affection pour sa pupille l'entraînent et l'égareraient.

## XIX.

A peine le notaire fut-il parti, que le magistrat instructeur fit introduire le jardinier. Il s'agissait d'établir que la clef du jardin n'était pas sortie de ses mains, le jour du crime et de savoir si personne n'avait pu s'en emparer. A cet égard, le jardinier fut très explicite et affirma de la façon la plus nette que la clef était restée chez lui, dans un tiroir de la commode, cette nuit là.

—Où la mettoit-on d'habitude ? demanda le juge.

—A l'office.

—Alors chacun pouvait s'en servir ?

—Facilement, oui monsieur.

—Et vous dites l'avoir emportée vous-même plusieurs fois chez vous sans qu'on s'aperçût de sa disparition ?

—Parfaitement, monsieur. En réalité, personne n'en avait besoin et elle ne servait qu'à moi. Cela m'était arrivé même huit jours auparavant, et je priai l'un des gens de l'hôtel, venu chez moi, de la reporter à sa place, sans en rien dire, de peur de recevoir un sermon de la part de M. Alexandre, le valet de chambre du feu comte.

—Quel était ce domestique ?

—Je ne sais pas son nom. C'était le groom de M. Noiville.

M. de la Tour prit rapidement une note mentionnant ce fait.

Après le jardinier, on fit le tour du cocher, du palafœcier, de divers autres domestiques dont les déclarations ne pouvaient apporter aucune lumière. Ils ne savaient rien, ils n'avaient rien vu. Toutefois, il ressortit de leurs déclarations que madame de Noiville après le déjeuner servi, à l'issue de la cérémonie religieuse, avait parcouru l'hôtel sous la conduite de son mari, et visité le jardin ; détail auquel le magistrat parut accorder une grande importance.

On comprend pourquoi. Convaincu que c'était Jeanne qui avait introduit l'assassin et l'avait guidé jusqu'à l'endroit où il devait frapper sa victime, ne fallait-il pas démontrer qu'elle connaissait la petite porte donnant rue de Verneuil et la disposition générale des pièces de l'appartement où le crime s'était accompli ?

La femme de chambre choisie par le comte pour servir la nouvelle mariée, ne savait rien non plus de bien caractéristique. Cependant sa déposition, si incomplète qu'elle fût, forcément venait à l'appui de l'accusation. Il en ressortait en effet que le jour de son mariage, sa nouvelle maîtresse lui avait paru fort triste, fort agité, préoccupé, nerveux, et qu'elle l'avait renvoyé de bonne heure, sans accepter ses services.

(A CONTINUER.)

Commencé le 13 Décembre 1883 — No. 207.

## DÉMÉNAGEMENT

Au premier mai prochain, le FEUILLETON ILLUSTRÉ déménagera au No. 473 rue Craig (en haut) vis-à-vis la rue St. Gabriel.

Si, à cette date, le FEUILLETON ILLUSTRÉ ne paraissait pas au jour habituel, nous prions nos lecteurs de ne pas trop s'impatienter, car ce retard serait causé que par le trouble du déménagement, et ne se prolongerait tout au plus une couple de jours.

**INFORMATIONS** — Les conditions d'abonnement à notre journal sont comme suit : — Un an, \$1.00; six mois, 50 cents, payable d'avance. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Pour la ville de Montréal, 50 cents en plus.

Aux agents, 16 cents la douzaine et 20 par cent de commission sur les abonnements, le tout payable à la fin du mois.

Sur réception du prix, nous expédions tous les numéros parus depuis le 1er juillet 1880, et les listes complètes (brochures) des années 1831, 1832 et 1833, aux conditions ci-haut mentionnées.

Voici maintenant le sommaire du *Feuilleton Illustré* depuis sa fondation (1er janvier 1850), et que nous fournirons sur demande :

**Première Année, 1850** — *Le Colporteur Bandit, La Duchesse de Nemours, Les deux Frères, Le Grand Vaincu, Le Percepteur de Marsey, Sué par un Violon, Souvenir d'un Juré, Conte Normand, Oublieries huppées*. — Les premiers numéros de cette année sont épuisés ; mais à l'exception des deux premiers ouvrages mentionnés, nous pouvons fournir tous les autres au complet.

**Deuxième Année, 1851** — *Les Aventures du Capitaine Vatan, Une Dame de Pique, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur*. — Ce dernier roman se termine en 1852.

**Troisième Année, 1852** — *Une Vengeance de Peau-Rouge, Un Echappé de la Bastille ou Exilé l'Empoisonneur (suite et fin), La grande Hulte, La Demoiselle du Conquérant, Le Testament Sanglant, La Fille de Marguerite*. — Ces deux derniers romans se terminent en 1853.

**Quatrième Année, 1853** — *La Fille de Marguerite et Le Testament Sanglant (suite et fin), Les Dames de l'Argent, Les Meurtres de l'Héritière*. — Ces deux derniers romans se terminent en 1854.

MORNEAU & CIE, ÉDITEURS,

Boîte 1986.

17 rue Ste-Thérèse.